**B-CAHIER DES CLAUSES**

**TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

**Conception et animation de l’offre des formations**

**pour le réseau de conseillers Les Générateurs de l’ADEME**

Table des matières

[**1.** **Contexte** 3](#_Toc179480773)

[**1.1** **Présentation de L’ADEME** 3](#_Toc179480774)

[**1.2** **Le réseau des conseillers Les Générateurs** 3](#_Toc179480775)

[**2.** **Prestations attendues** 4](#_Toc179480776)

[**2.1** **Objet de la consultation** 4](#_Toc179480777)

[**2.2** **Cibles & Objectifs de formation** 4](#_Toc179480778)

[**2.3** **Les principales thématiques** 5](#_Toc179480779)

[**2.3.1** **Lot 1 : Formations « Perfectionnement Technique et Juridique »** 5](#_Toc179480780)

[**2.3.2** **Lot 2 : Formation « Perfectionnement Technique et Juridique – spécificités pour l’Outre-Mer »** 6](#_Toc179480781)

[**2.3.3** **Lot 3 : Formations « Techniques d’animation et communication »** 6](#_Toc179480782)

[2.4 **Modalités pédagogiques** 6](#_Toc179480783)

[2.5 **Profil souhaité des formateurs** 7](#_Toc179480784)

[**2.6** **Description des prestations et livrables attendus** 7](#_Toc179480785)

[**2.6.1** **La conception des modules présentiels et distanciels** 7](#_Toc179480786)

[**2.6.2** **L’animation des sessions et la formation des formateurs** 7](#_Toc179480787)

[**2.6.3** **La réalisation des bilans qualitatifs et quantitatifs des sessions programmées et de l’animation de la communauté d’apprenants.** 8](#_Toc179480788)

[**2.6.4** **Logistique des sessions de formations** 9](#_Toc179480790)

[**3.** **Organisation et pilotage de la prestation** 11](#_Toc179480791)

[**3.1** **Encadrement et suivi de la prestation** 11](#_Toc179480793)

[**3.2** **Calendrier de réalisation des prestations et détail des livrables et rapports** 11](#_Toc179480794)

# **Contexte**

## **Présentation de L’ADEME**

À l’ADEME - l’Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.  
Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l’air, adaptation au changement climatique, sols… - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu’au partage des solutions.  
À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d’expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L’ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la [Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique](https://www.ecologie.gouv.fr/) et de l’[Enseignement supérieur et de la Recherche](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr).

## **Le réseau des conseillers Les Générateurs**

Depuis plusieurs années, l’ADEME a mis en place et développé des réseaux de conseillers techniques dans plusieurs domaines, en lien notamment avec l’habitat et l’énergie. C’est le cas du réseau de conseillers France Renov’ (anciennement FAIRE) et des conseillers en énergie renouvelable citoyenne animés par Energie Partagée.

Bénéficiant de ce savoir-faire, le Ministère de la Transition Ecologique a missionné l’ADEME pour développer et financer Les Générateurs, un réseau de conseillers éoliens et photovoltaïques déployé en France métropolitaine et en Outre-Mer pour épauler les collectivités (communes et EPCI) dans des projets locaux d’énergies renouvelables. Fin 2021, le ministère de la Transition écologique et l’ADEME annoncèrent la liste des lauréats de l’appel à manifestation d’intérêt lancé en avril 2021 visant à mettre en place des réseaux régionaux de conseillers techniques à destination des collectivités de l’échelon communal pour les accompagner dans le développement de leurs projets éoliens et photovoltaïques (AMI Cocopeop).

Cet AMI a permis de recruter, pour une période de 3 ans renouvelable, des conseillers techniques afin d’accompagner la montée en compétence des collectivités (communes et EPCI) dans les phases amont du développement des projets éoliens et photovoltaïques. Ainsi, les conseillers techniques sont amenés à sensibiliser les collectivités sur le déroulé d’un projet d’énergie renouvelable, le rôle qu’elles peuvent y jouer et les moyens dont elles disposent pour faciliter leur intégration dans l’écosystème territorial. Grâce à leur ancrage local, les conseillers techniques font également le lien avec les stratégies de développement territoriales et s’assurent que les projets soient développés dans ce cadre.

Début 2022 a eu lieu le lancement du réseau Les Générateurs. L’ADEME a mis en place des sessions de formation en 2022 et 2023 dont les programmes sont en pièces jointes. Fin 2023 une étude sur les besoins en formations des conseillers a montré les besoins d’approfondir les connaissances avec des formations plus spécifiques et plus techniques.

# **Prestations attendues**

## **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet de :

1. Concevoir les formations sur les thématiques décrites ci-dessous, produire les schémas pédagogiques et les supports d’animation, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulé des formations (par exemple des fiches synthèses, des documents pour les travaux en sous-groupes ou les études de cas, etc) ;
2. Animer les sessions de formation et coordonner l’équipe des formateurs qui animeront les sessions de formation ;
3. Rédiger les bilans qualitatifs et quantitatifs des sessions.

Les sessions de formation pourront être organisées en présentiel (lieux à définir) et en distanciel. L’effectif des sessions sera fixé à 12 participants maximum par session et 6 participants minimum.

L’ADEME accompagnera le titulaire de l’accord-cadre tout au long de la réalisation de la prestation, à travers un comité de pilotage. Le prestataire travaillera avec les référents techniques de l’ADEME (photovoltaïque, éolien et ZNI) pour la construction des contenus des modules, et les référents en Direction Régionale en cas de spécificités territoriales (notamment pour les Outre-Mer). Le prestataire sera également en contact avec l’animateur national du réseau des conseillers, entre autres pour la coordination des inscriptions et pour les réunions de bilan.

La prestation est prévue de démarrer au premier semestre 2025 pour une durée de 36 mois.

## **Cibles & Objectifs de formation**

Les formations s’adressent au réseau de conseillers Les Générateurs (LG). Les formations devront répondre de façon pertinente au développement du réseau LG, afin de faire monter en compétence l’ensemble des conseillers et atteindre une homogénéisation de la mise en œuvre de leurs missions.

Plus précisément, les formations ont pour objectif de faire monter en compétences les conseillers sur les éléments suivants :

* S’approprier les fondamentaux du déploiement de projets d’énergies photovoltaïques et éoliennes, afin d’en identifier les spécificités techniques, les enjeux et le mode de fonctionnement des acteurs concernés
* Définir le contexte économique, juridique et législatif qui encadre les projets d’énergies photovoltaïques et éoliennes, afin de favoriser un conseil qui respecte les contours du droit public
* Préparer et mener des animations favorisant le portage de projet d’énergies photovoltaïques et éoliennes en s’adaptant aux spécificités, afin d’impliquer les parties prenantes à travers des sensibilisations

Par ailleurs, une attention particulière est faite pour les outre-mer (cf. Lot 2), du fait des spécificités de ces territoires.

## **Les principales thématiques**

Les principales thématiques à aborder et les objectifs pédagogiques à atteindre sont présentés ici en 3 lots :

## **Lot 1 : Formations « Perfectionnement Technique et Juridique »**

1. Maitriser techniquement l’énergie photovoltaïque et le cadre réglementaire métropolitain :

Le fonctionnement des systèmes et technologies photovoltaïque, les idées reçues et comment y répondre, l’évaluation du potentiel solaire, les points de vigilances techniques (systèmes d’intégration, électricité, raccordement etc.), les réglementations liées au développement de projets photovoltaïque. Des témoignages terrains, des partages d’expériences et de pratiques.

Durée : 7 heures. Modalités : présentiel en France métropole

1. Maitriser techniquement l’énergie éolienne et le cadre réglementaire :

Le fonctionnement des éoliennes et leurs exploitations, le montage des projets et leurs développements (démarches administratives, acteurs impliqués, gouvernance, etc.), les pratiques des développeurs (comment ils s’y prennent concrètement pour prospecter le foncier, monter leurs dossiers d’études d’impacts, s’organiser avec la collectivité et les acteurs locaux, etc.), la question des autorisations environnementales et des bonnes pratiques, les idées reçues et comment y répondre, les réglementations en vigueur pour le développement de projets éoliens. Des témoignages terrains, des partages d’expériences et de pratiques, de ce qui a fonctionné ou pas, d’éventuels problèmes rencontrés.

Durée : 7 heures. Modalités : présentiel en France métropole

1. Biodiversité et paysage métropolitain :

Comprendre les enjeux de biodiversité, d’artificialisation et de paysage liés à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique ; Connaître les principaux impacts des projets éoliens et photovoltaïques ; Avoir des points de comparaison par rapport aux autres pressions anthropiques sur la biodiversité, les sols et les paysages ;

Avoir une connaissance générale des modalités de prise en compte de la biodiversité, des sols et des paysages dans les procédures liées à la planification territoriale des énergies renouvelables ; connaître les schémas directeurs des énergies renouvelables et les démarches “Plans de Paysages”

Avoir une connaissance générale des procédures d’autorisation environnementale des projets photovoltaïques et éoliens terrestres, ainsi que des modalités de prise en compte de la biodiversité, des sols et des paysages dans la conception des projets (dans le cadre de l’application de la séquence ERC – Eviter, Réduire, Compenser)

Durée : 7 heures. Modalités : distanciel synchrone

1. Outils de système d’information géographique :

Savoir utiliser le portail cartographique d’identification des gisements IGN / Cerema

Durée : 3.5 heures. Modalités : distanciel synchrone ou asynchrone

1. Agrivoltaïsme :

Comprendre les enjeux et les contraintes de l’agrivoltaïsme, et savoir dimensionner un projet agrivoltaïque durable en France métropole

Durée : 3.5 heures. Modalités : distanciel synchrone

1. Autoconsommation collective :

Comprendre le montage de projets photovoltaïques en autoconsommation collective (capacité < 500 kWc), avec les spécificités liées notamment aux bâtiments publics

Durée : 3,5 heures. Modalité : distanciel synchrone

## **Lot 2 : Formation « Perfectionnement Technique et Juridique – spécificités pour l’Outre-Mer et la Corse »**

Les territoires d’Outre-mer et la Corse présentent des spécificités qui nécessitent un module particulier pour les conseillers. Il convient d’approfondir les particularités des projets photovoltaïques et éolien en termes de réglementation, dispositifs de soutien, technologies adaptées des projets, d’intégration au réseau électrique, etc. Les sujets de l’agrivoltaïsme, de biodiversité et de paysage devront être abordés également, leurs spécificités pour les territoires d’Outre-Mer et la Corse.

Les territoires concernés sont : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion/Mayotte et la Corse

Durée : 10,5 heures. Modalités : présentiel en Outre-Mer ou distanciel

## **Lot 3 : Formations « Techniques de communication et d’animation »**

Les objectifs sont savoir construire un argumentaire pour l’énergie photovoltaïque et éolienne, savoir convaincre, connaître des techniques d’animation de réunions et temps d’échanges, optimiser les prises de paroles et gérer les oppositions.

Construire son argumentaire pour des projets d’énergies photovoltaïques et éoliennes, adapter son discours à différentes cibles et préparer ses prises de parole sont des éléments essentiels pour les conseillers les Générateurs. Les conseillers ont également besoin de monter en compétences sur des techniques d’animations (pour optimiser des temps d’échanges), et des méthodes efficaces pour gérer des oppositions aux projets et pour réagir de façon pertinente aux idées reçues.

Durée : 7 heures. Modalités : présentiel ou distanciel

## **Modalités pédagogiques**

Le prestataire utilisera différentes méthodes pédagogiques : exposés, études de cas, projections de vidéo éventuellement, échanges avec et entre les participants, mises en situation, travail en sous-groupes, exercices ludiques etc.

La pédagogie utilisée devra favoriser chez le stagiaire une appropriation progressive des notions abordées et sera active avec des exercices pratiques et des études de cas concrets. Les points à retenir seront mis en valeur et formalisés pour que les apprenants puissent les conserver sous forme de « messages clés à retenir » sous forme de fiches de synthèse.

## **Profil souhaité des formateurs**

Les formateurs devront avoir les compétences et expériences suivantes :

* Animation de formations professionnelles continues, notamment avec des modalités pédagogiques actives.

## **Description des prestations et livrables attendus**

## **La conception des modules présentiels et distanciels**

Les livrables attendues sont :

* Les scénarios pédagogiques pour toute la durée de la formation en présentiel et en distanciel
* Les fiches de synthèse à remettre aux stagiaires, les documents en lien avec les activités pédagogiques, les outils et les supports de formation mis en œuvre pendant la formation en présentiel et en distanciel. Les formateurs seront autonomes dans la mise en œuvre des activités pédagogiques et l’utilisation des outils numériques associés ;
* Le support d’animation à destination des stagiaires (y compris les activités) en présentiel et en distanciel
* Le programme de la formation (description, objectifs, modalités, timing) diffusable à des fins de communication ;
* Les outils d’évaluation de satisfaction, et d’évaluation des acquis de compétence des stagiaires ;
* Les éléments permettant de délivrer l’attestation de formation en fin de parcours ;
* Les bilans semestriels et annuels, et les comptes-rendus des réunions de bilans et des réunions d’échange.

Le support d’animation mentionnera que cette formation est conçue par l’ADEME dont le logo sera représenté.

## **L’animation des sessions et la formation des formateurs**

Les sessions de formation seront organisées soit en présentiel à Paris, Lyon, Bordeaux, ou en Outre-Mer, soit en distanciel. L’animation des sessions sera assurée par un pool de formateurs. Il faut prévoir l’animation de ce pool de formateurs : la coordination des sessions et l’appui technique aux formateurs.

Il convient de prévoir un interlocuteur privilégié pour l’ADEME qui aura pour mission de centraliser les remarques et propositions d’améliorations, et les faire remonter à l’ADEME, ainsi que d’être l’interlocuteur du prestataire de l’ADEME en charge de programmer les sessions de formation. A ce titre, cet interlocuteur sera en relation avec le prestataire de l’ADEME pour l’affectation des formateurs sur les sessions en présentiel.

Des exercices en sous-groupes, des tests ou des quizz seront à développer, et utiliser pendant la formation. Le contenu technique des formations sera construit par le prestataire en collaboration avec l’ADEME.

Assurer l’animation, la formation et de la coordination des formateurs, et proposer une équipe de formateurs en capacité de :

* Préparer et animer les formations en présentiel ;
* Proposer des actualisations, améliorations, évolutions des modules de formation en présentiel.

Le prestataire sera garant de la cohérence pédagogique des modules et devra être force de propositions concernant les modalités pédagogiques en fonction des différentes compétences à acquérir et des particularités des stagiaires. Il est attendu des compétences pédagogiques en conception, mais également en matière de techniques d’animation interactives.

Le prestataire mettra en place un dispositif de tutorat et de formation pour les nouveaux formateurs intégrant l’équipe ou en cas d'évolution des modules. Le nouveau formateur devra coanimer (50 % du temps) au moins une session avec son tuteur. Le tuteur est garant des compétences techniques et pédagogiques du nouveau formateur. Le nouveau formateur devra être validé par l'ADEME.

Le prestataire animera les modules conformément au déroulé pédagogique. Il élaborera tous les supports et/ou outils, notamment ceux concernant l’évaluation de l’atteinte des objectifs de formation. Cette prestation comprend également la participation aux bilans semestriels et annuels des modules.

En cas d’accueil de personnes en situation de handicap, le formateur évaluera avec le stagiaire en début de formation, les aménagements possibles en fonction du handicap et fera le suivi des aménagements proposés, qui seront notifiés dans le rapport bilan final du stagiaire.

Les actualisations mineures (qui prendront moins de 3 heures de travail) du contenu de la formation seront réalisées au fil de l’eau et sont inclues dans le prix de l’animation des sessions. Les actualisations majeures, par exemple des parties de contenu, des exemples pratiques, des études de cas, seront rémunérées à la ½ journée de travail en fonction de l’ampleur de la tâche à réaliser.

## **La réalisation des bilans qualitatifs et quantitatifs des sessions programmées et de l’animation de la communauté d’apprenants**

Le prestataire réalisera des bilans semestriels qualitatifs (recommandations) et quantitatifs ainsi qu’une synthèse annuelle des sessions programmées, de la satisfaction des participants, du suivi des stagiaires, des questions posées et des modifications ou actualisations à prévoir pour les modules. Les bilans prendront en compte les retours des participants ainsi que les retours et propositions de l’équipe des formateurs.

## **Logistique des sessions de formations**

L’ADEME s’occupera de :

* L’organisation matérielle de la journée (réservation de salle, des repas, de matériel…) ;
* La gestion des inscriptions et l’envoi des convocations aux formations ;
* L’envoi des conventions et attestations de formation aux participants ;
* L’évaluation de la satisfaction en fin de formation.

L’ensemble de ces tâches est réalisé par le prestataire Webcompetence qui gère la plateforme ADEME Formation (inscription, programmation et gestion des formations ADEME). Webcompetence formera le prestataire à la plateforme.

ADEME Formation permet notamment :

* D’envoyer des questionnaires aux participants. Les questionnaires d’évaluation et de validation des acquis sont diffusés par la plateforme (lire aussi la partie « Evaluation et validation des acquis » ci-dessous) ;
* Aux formateurs :
  + De consulter les synthèses des réponses des stagiaires ;
  + De consulter des rapports de suivi des sessions ;
  + D’évaluer les compétences des stagiaires à la fin de chaque session, via un process automatisé ;
* De produire les attestations de formation.

Un lien vers les questionnaires d’évaluation de fin de formation est envoyé automatiquement aux stagiaires à leur retour de formation. La synthèse des questionnaires est accessible au formateur sur la plateforme, ainsi que les informations sur les sessions programmées et réalisées, et sur l’état des inscriptions. Le prestataire s’assurera que les documents supports de formation sont à jour sur la plateforme.

## **Evaluation et validation des acquis**

A partir de leur espace personnel sur la plateforme, les stagiaires réaliseront, en amont de la formation, leur auto-évaluation sur les objectifs de compétences entrant dans le processus QUALIOPI. Le formateur aura accès à ces auto-évaluations et devra élaborer un rapport automatisé permettant d’apprécier les niveaux sur lesquels les stagiaires se seront positionnés ainsi que les attentes et situations particulières de chacun (handicap notamment). Le formateur devra également à partir de son espace personnel sur la plateforme, indiquer en amont de la formation, comment il compte adapter la formation à la suite de l'analyse de ce rapport. A la fin de la session, le formateur sera amené à évaluer le niveau d'acquisition de ces mêmes compétences pour chaque stagiaire. Il devra donc définir les modalités de l’évaluation des acquis de fin de formation et élaborer le ou les supports nécessaires.

L’évaluation de la satisfaction des stagiaires à l’issue de la formation est réalisée sous la forme d’un questionnaire en ligne adressé aux stagiaires après la session. Cette évaluation est gérée dans son intégralité par la plateforme.

## **Obligations du prestataire dans le cadre de la certification Qualiopi**

* Prendre connaissance du référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences (Décret 2019-565) en ligne sur l’espace formateurs et respecter les procédures mises en place par l’OF pour être en conformité avec ce décret ;
* Communiquer à l’ADEME, chaque année, les CV des formateurs à jour, avec les dernières formations et/ou ressourcements effectués : les formateurs s’engagent dans une démarche de ressourcement et/ou de formation continue, chaque CV doit permettre d'identifier les montées en compétence par rapport à l'an passé ;
* Communiquer à l’ADEME les ressources pédagogiques qui seraient modifiées et mises en ligne sur le site de la plateforme de l’ADEME Formation ;
* Réaliser un bilan annuel de formation en prenant en compte les évaluations des stagiaires ;
* Organiser l’évaluation de l’atteinte des objectifs de formation et des acquis de compétences des stagiaires, en s’appuyant sur le process proposé sur la plateforme ADEME Formation ;
* Indiquer le nombre de personnes en situation de handicap accueillies dans les sessions et les aménagements proposés.

L’ADEME fournira au prestataire une Charte d’engagement Qualiopi qui sera à signer et à lui retourner.

## **Adaptation à une situation de handicap**

La formation pouvant accueillir des stagiaires en situations de handicap au sens de la démarche qualité Qualiopi, le prestataire devra prendre en compte les besoins des apprenants. Le cas échéant, l’ADEME peut demander à ce dernier en concertation avec le stagiaire et la référente handicap, l’élaboration d’un plan d’adaptation de la formation ou d’orientation si les conditions de la formation ne permettent pas l’accueil du stagiaire. Ce plan sera effectué dans la limite des compétences de chacun, des moyens techniques et matériels existants. Exemples non exhaustifs et non systématiques :

* Un accueil à temps partiel ou discontinu ;
* Une durée adaptée de formation ;
* Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques ;
* L’aménagement des règles générales de l’évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation ;
* Distance – cours accessibles depuis le domicile ;
* Possibilité de louer une salle adaptée et du matériel spécifique, pour répondre à des besoins d’accessibilité ou de repérage dans l’espace ;
* Rythme de formation adapté ;
* Suivi individuel renforcé ;
* Synthèse vocale, sous-titres.

## **Démarche RSE**

Le prestataire précisera les engagements qu’il prend pour limiter l’impact de ses prestations sur l’environnement et, plus généralement, comment son entreprise prend en considération les préoccupations environnementales de ses activités lors de l’exécution du marché : description de ses produits et services, livraison de ses prestations, choix de ses fournisseurs et/ou des sous-traitants, capacité à innover sur ces sujets.

Dans le cadre de cette prestation, le prestataire sera attentif à favoriser l’envoi des documents uniquement par voie dématérialisée. Il optera pour des transports limitant les impacts carbone (transports en commun, vélo) et privilégiera des sous-traitants ayant des pratiques responsables.

## **Démarche sociale**

Le prestataire exposera la démarche et/ou les actions concrètes qui seront mises en place pour assurer un progrès social dans le cadre de sa prestation, par exemple en matière d’insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté et éloignées du marché de l’emploi, de formation des employés, y compris les employés moins qualifiés, de lutte contre la précarité professionnelle, de lutte contre la discrimination.

# **Organisation et pilotage de la prestation**

## **Encadrement et suivi de la prestation**

Natalie BAART du Service Mobilisation des Professionnels à l’ADEME sera l’interlocutrice contractuelle du prestataire. Nicolas PERAUDEAU du Service PEPIT (Planification Energétique Prospective Impacts et Territoires) à l’ADEME sera l’interlocuteur technique du prestataire.

Les réunions de travail (au minimum une réunion à la remise des bilans semestriels) se feront en visioconférence. Elles sont comprises dans la coordination.

Afin de bien préparer les réunions de travail, le prestataire sera chargé de transmettre à l’ADEME une semaine avant les réunions l’ensemble des documents de travail. Le compte rendu de ces réunions sera réalisé puis envoyé par le prestataire dans un délai d’une semaine après la réunion.

Durée du marché : 36 mois.

## **Calendrier de réalisation des prestations et détail des livrables et rapports**

Lors de la réunion de lancement du projet le prestataire proposera un planning détaillé des prestations avec les différents livrables.

Planning estimatif du projet :

|  |  |
| --- | --- |
| Phase | Date |
| Démarrage des prestations | Février 2025 |
| Conception des contenus | Février-mai 2025 |
| Diffusion des formations | A partir de mai 2025 |